

1940-1944 : 2 000 pages contre l'oubli

Fusillés après décision de justice, pour l'exemple ou par représailles, les victimes de la répression nazie en France font l'objet d'un dictionnaire biographique. L'historien perpignanais André Balent raconte.

L'Indépendant : Comment s'est forgé ce projet de livre consacré aux fusillés de 1940-1944 ?

André Balent : C'est l'historien Jean-Pierre Besse, aujourd'hui disparu, qui a lancé l'idée. Il a travaillé à partir des archives et de la mémoire des camps. Il s'agissait de dessiner, avec leurs biographies, un portrait de ces fusillés. Qui ils étaient, d'où ils venaient, ce qu'ils faisaient... Et, aussi, de mettre un terme aux idées fausses comme, par exemple, quand le parti communiste prétendait être le parti des 75 000 fusillés...

On connaît leur nombre exact aujourd'hui ?

Des recherches étant toujours en cours, il est plus juste de parler d'estimations. Les fusillés dans le cadre de la justice légale sont estimés entre 4 000 et 4 500. On dénombre environ 20 000 exécutés sommaires auxquels il faut ajouter ceux qui ont été exécutés hors du territoire français. On est loin des 75 000...

« Par hasard, sur le passage des troupes allemandes... »

Vous distinguez plusieurs « catégories » de fusillés. Pouvez-vous nous expliquer les différences ?

Il y a ceux qui ont été fusillés après avoir été jugés par la justice allemande. Puis il y a les victimes de la répression, fusillés sans jugement, tombés lors d'exécutions sommaires. Tous n'étaient pas des résistants. Ce sont des gens qui se sont trouvés par hasard sur le passage des troupes allemandes et qui ont été tués au bord de la route.

Quelle part l'État Français a-t-il pris dans ces exécutions ?



► Carcassonne : la commémoration annuelle du 20 août, dans la clairière de Baudrigues, à la mémoire des fusillés. Archives Claude Boyer

La justice de Vichy s'est exercée, tout comme la justice militaire qui statuait, elle, selon ses propres règles. Puis n'oublions pas que la milice, après 1943, a été chargée du maintien de l'ordre.

Des femmes ont aussi été exécutées...

Elles étaient déportées et guillotines hors de France. Elles n'étaient pas fusillées car ce traitement était plutôt réservé aux combattants. Du point de vue militaire, être fusillé était une mort honorable. La présence de ces femmes martyrs dans le dictionnaire est une manière de leur rendre justice. Nous avons de même intégré dans l'ouvrage les suicidés et ceux qui n'ont pas survécu à la torture. Leur recensement n'est pas exhaustif car il reste beaucoup de recherches à mener pour les sortir de l'ombre.

Une zone géographique a-t-elle été plus touchée

qu'une autre par ces exécutions ?

La zone nord, tant qu'elle fut la seule occupée, compte un plus grand nombre de fusillés passés entre les mains de la justice qui ne s'exerçait pas encore en zone sud où l'on assistera à des exécutions sommaires en nombre croissant au fil des années jusqu'en 1944.

Le Midi de la France est votre terrain de recherche. Que pouvez-vous en dire ?

Que l'année 1944 est une année noire dans le Midi. Avant 1944, on assiste à une radicalisation de l'état milicien. La répression s'accroît après le débarquement du 6 juin en Normandie. Dans les jours qui suivent, les Allemands espèrent rejeter les Alliés à la

mer et veulent assurer leur sécurité à l'arrière. Pour ce faire, ils multiplient les opérations de nettoyage. Il faut savoir en outre que beaucoup des cadres de l'armée allemande affectés dans le sud avaient connu le front de l'Est. Ils ont appliqué ici les méthodes d'exécution qu'ils avaient pratiquées là-bas.

Y a-t-il un moment où la violence atteint son paroxysme ?

Le 30 juillet 1944, lorsque les Alliés réalisent la percée d'Avranches, les Allemands pensent encore pouvoir se maintenir dans le sud. La répression s'accroît durant la première semaine d'août.

Quand est-ce que le cauchemar prend fin ?

Après le 15 août, quand le débarquement en Provence met un terme aux derniers espoirs de l'envahisseur.

recueilli par Serge Bonnery

« Plus de 1 000 notices »

André Balent était jeune étudiant, au début des années 70, quand il a été repéré par Jean Maitron qui lui a demandé de récolter des biographies, dans Pyrénées-Orientales, pour son dictionnaire biographique du mouvement ouvrier. « J'ai rédigé à ce jour environ 1 000 notices ! », dit le professeur d'histoire aujourd'hui retraité. Car André Balent a vite étendu

son territoire d'investigation à tout le sud de la France. Il est aujourd'hui le trésorier de l'association Maitron Languedoc-Roussillon qui publie une revue, *Le Midi Rouge*, consacrée au mouvement ouvrier. Elle est publiée avec le soutien de l'université de Perpignan. Nicolas Marty, doyen de la faculté des sciences humaines de Perpignan, en est le directeur de publication.

Du dictionnaire à la base de données informatique

Le dictionnaire des fusillés (1) se présente sous la forme d'un livre papier qui regroupe les biographies des fusillés et exécutés par condamnation ou en tant qu'otages ou encore guillotines. Cet ensemble est complété par une base de données consultable sur le site internet du Maitron (2). Elle recense, en plus des fusillés figurant déjà dans le dictionnaire, les exécutés sommaires et autres victimes de la répression. Cet immense travail commencé par Jean-Pierre Besse se poursuit aujourd'hui sous la direction conjointe de Thomas Pouty, Delphine Leneveu et Claude Pennetier, directeur du Maitron. Au total, 111 historiens contribuent aux recherches.

► (1) *Les fusillés, 1940-1944. Les éditions de l'Atelier. 1950 pages, 30 euros.*
(2) maitron-en-ligne.univ-paris1.fr. Un code fourni avec le dictionnaire papier donne accès aux notices.

P.-O. et Aude : résistants... mais pas que

Dans nos départements, la répression s'est considérablement accrue durant l'été 1944.

Les Pyrénées-Orientales et l'Aude n'ont pas échappé à la répression qui a sévi pendant toute l'Occupation et plus particulièrement durant l'été 1944. « Jean Alio, originaire d'Espira-de-l'Agly, n'était pas résistant », raconte André Balent qui tient ce martyr pour un symbole de la violence aveugle qui s'est exercée dans la région. « Il était instituteur. Mobilisé en 1940, il avait contracté la tuberculose qu'il soignait dans un établissement de Cerdagne, à Osseja. En 1944, sa femme et sa fille avaient été déplacées à Rimont, un village d'Ariège près de Saint-Girons. Il a voulu leur rendre visite. Il a été arrêté en chemin et exécuté sans jugement, sur le bord de la route... » Son nom est gravé sur la plaque commémorative de la Direction des services départementaux de l'Éducation à Perpignan, ain-

si que sur le monument aux morts d'Espira.

■ Charniers

« Puis il y a les résistants exécutés à Castelmaurou, en Haute-Garonne, par des soldats de la division Das Reich qui étaient allés les chercher à la prison Saint-Michel de Toulouse où ils étaient détenus », poursuit l'historien. Ce 27 juin 1944, trois parmi les 13 fusillés sont des P.-O. Le colonel Guillaut, de Thuir, était chef de l'Organisation de la résistance armée pour toute la région. Il a été fusillé aux côtés du lieutenant Pruneta de Mont-Louis et de Pierre Cartelet qui dirigeait les Compagnons de France des P.-O. et avait créé des réseaux pour le passage vers l'Espagne.

L'Aude n'est pas en reste. André Balent s'est intéressé au destin tragique de Jean Bringer dit Myriel, chef des FFI

► À Thuir, la plaque commémorative à la mémoire du colonel Guillaut, fusillé le 27 juin 1944 à Castelmaurou par des soldats de la division Das Reich, celle-là même qui, le 10 juin de la même année, avait massacré 642 hommes, femmes et enfants à Oradour-sur-Glane.

Photo D. D.



de l'Aude, exécuté avec dix-huit autres résistants dans la clairière de Baudrigues à Roullens, près de Carcassonne. Le policier Aimé Ramond, également de Carcassonne, figure parmi les victimes, tout comme deux résistants des P.-O. : Simon Battle de Céret, agent de liaison du maquis Barbusse replié dans le Canigou et

Maurive Sevajols, le responsable de l'Organisation de la résistance armée pour les Pyrénées-Orientales.

À Castelmaurou comme à Baudrigues, les historiens se trouvent face à des charniers.

Florentin Pla de Saint-Paul de Fenouillet, Mathias Barcelo de Las Illas et Gilbert Brutus de Port-Vendres, dont un

Unique en son genre

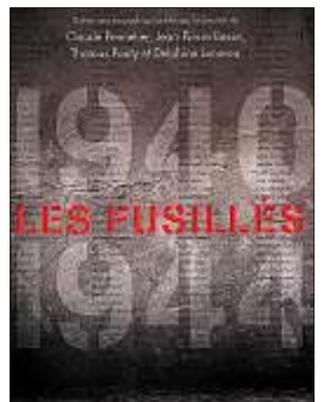
Le « Maitron », qui a pris le nom de son fondateur, l'historien Jean Maitron, est un projet ambitieux. Il consiste à établir une histoire politique et sociale du mouvement ouvrier de 1789 à nos jours à travers les notices biographiques des militants et militantes qui lui ont donné vie. Pas moins de quarante-quatre volumes ont été publiés entre 1964, date de lancement du projet, et 1997, sans compter les dictionnaires thématiques dont le volume *Les Fusillés* est le dernier né.

Le site internet (*), lui, permet aux chercheurs d'actualiser en permanence le corpus en fonction de leurs investigations. André Balent, qui participe à ce vaste chantier depuis les années 70, insiste sur sa vocation collective.

Plusieurs centaines d'historiens, à travers la France, sont associés à l'aventure. Depuis le décès de Jean Maitron en 1987, c'est l'historien Claude Pennetier, chercheur au CNRS, qui a pris la direction des équipes de recherche et poursuit la publication des notices.

« Un vrai miracle », témoigne André Balent, que de réunir autant d'historiens aux sensibilités souvent très différentes autour d'un projet... unique en son genre !

► (*) <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/>



stade de Perpignan porte aujourd'hui le nom, figurent aussi dans la base de données des fusillés accessible sur internet. Attention : on ne trouve pas leurs noms dans le dictionnaire papier puisqu'il s'agit de victimes d'exécutions sommaires (voir le cadre jaune ci-contre).

■ Un poète

Par contre, apparaît dans le dictionnaire la figure du poète surréaliste Robert Rius, originaire de Château-Roussillon et dont André Balent a rédigé la notice biographique. Arrêté le 4 juillet 1944 à Ury, en Seine-et-Marne, où lui et ses camarades devaient récupérer un parachutage d'armes, il a été emprisonné à Fontainebleau et exécuté le 21 juillet dans la sinistre plaine de Chanfroy, à l'issue d'une procédure judiciaire on ne peut plus sommaire.